

1 - INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Le vacancier intéressé par un appartement ou une maison, après en avoir demandé la disponibilité, peut disposer d'une option à son nom, sans engagement, lui garantissant pendant une durée de 3 jours ouvrables, la disponibilité de son choix. Pendant ce délai, le vacancier doit adresser à l'agence un bulletin de réservation signé et qui doit être accompagné du règlement d'un acompte de 30 % de la location, plus 35,00 € de frais de dossier et, éventuellement, l'assurance annulation. Le solde doit parvenir à l'agence au plus tard 45 jours avant la date du départ. Si ce délai n'était pas respecté, CASA d'ARNO, mis dans l'impossibilité de payer ses prestataires, ne pourrait garantir l'exécution des services prévus. Si la demande de réservation intervient moins de 45 jours avant le départ, la totalité de la réservation est due au jour de l'inscription.

2 - PRIX

Les prestations comprises et non comprises (à payer sur place) dans le prix payé par le vacancier sont énumérées de façon exhaustive sur le bon d'échange (Voucher) fourni avant le départ. Les prix sont donnés par semaine et sont en fonction de la période de réservation.

3 - ANNULATION DU FAIT DE CASA d'ARNO

La société CASA d'ARNO se réserve le droit de résilier le contrat avant ou pendant son exécution si des circonstances imprévisibles ou des cas de force majeure rendent la jouissance de l'appartement impossible. Dans ce cas CASA d'ARNO s'engage à proposer une location aux caractéristiques équivalentes. Si le vacancier accepte de transférer sa réservation, le montant versé vient en déduction de la nouvelle réservation, charge pour le vacancier de régler un éventuel supplément de prix, et pour l'agence de rembourser la différence si la nouvelle réservation est conclue pour un montant inférieur. Si le vacancier refuse le transfert de la réservation, CASA d'ARNO lui rembourse l'intégralité des sommes versées. Si le vacancier accepte l'échange ou le remboursement de la prestation, CASA d'ARNO ne pourra, en aucun cas, faire l'objet de poursuite à ce sujet.

4 - ANNULATION DU FAIT DU VACANCIER

Pour toute modification apportée à la réservation, ou si le client demande le transfert de sa propre réservation à d'autres et à condition que le logement et la période ne changent pas, il sera facturé au client la somme suivante : 50,00 €

L'annulation d'une réservation du fait du vacancier, même si remplacée par une autre réservation, implique le remboursement des sommes versées déduction faite des frais d'annulation reportés ci-dessous:

- Plus de 90 jours avant la date du départ : 15% du montant de la réservation
- entre 89 et 45 jours avant la date du départ : 30% du montant de la réservation
- entre 44 et 15 jours avant la date du départ : 90% du montant de la réservation
- à partir du 14 jour avant la date du départ : 100% du montant de la réservation

5 - MODALITÉS A L'ARRIVÉE ET DÉPÔT DE GARANTIE

Environ 15 jours avant le départ le vacancier reçoit un bon d'échange (Voucher) qu'il est tenu de présenter à son arrivée dans le logement, ainsi que son passeport ou sa carte d'identité en cour de validité, au propriétaire ou à son représentant pour effectuer l'enregistrement des présences comme prévu par la loi.

Le vacancier doit aussi verser comptant et en espèces, au propriétaire ou son représentant, au moment de la remise des clefs, le dépôt de garantie comme indiqué sur le bon d'échange faute de quoi le propriétaire ou son représentant peut refuser l'accès au logement. Ce dépôt lui sera restitué à son départ, sauf déduction des éventuels dégâts causés par le vacancier et des éventuels frais non compris dans le prix de la location. Si les frais de réparation des éventuels dommages dépassent le montant du dépôt de garantie, le vacancier supportera l'intégralité des frais de remise en ordre. La personne signataire du Voucher est intégralement considérée responsable de la location et de son bon déroulement.

À titre d'exemple, si le comportement des vacanciers viole les règles élémentaires du savoir-vivre en société, le propriétaire ou son représentant se réserve le droit de demander aux vacanciers un départ immédiat. L'entrée dans les lieux par le vacancier constitue une acceptation pleine et sans réserve des lieux ainsi loués.

Les logements sont remis propres et en ordre au moment de la remise des clefs et doivent être restitués dans les mêmes états et dans les mêmes conditions qu'au moment de l'arrivée.

Les frais de nettoyage final ne comprennent en aucun cas le nettoyage de la cuisine ou du bloc cuisine y compris la vaisselle et couverts - qui doivent être restitués propres - ainsi que l'enlèvement des déchets ménagers.

Les arrivées sont programmées le samedi entre 16 et 19 heures, les départs doivent avoir lieu le samedi avant 10 heures. Tout accord divers doit être pris à la réservation avec le propriétaire. Les horaires d'arrivée et de départ des vacanciers seront indiqués sur le Voucher.

En cas de retard, le vacancier doit avertir à temps le représentant sur les lieux. En cas d'arrivée en dehors des horaires indiqués, le représentant sur les lieux se réserve le droit de décider si le vacancier peut avoir accès à l'appartement ou si un supplément est à payer. Dans cette hypothèse, CASA d'ARNO décline toute responsabilité en la matière.

6 - NOMBRE DE PERSONNES - SUBSTITUTION DE PERSONNES

Seules les personnes dont les noms figurent sur le bulletin de réservation et dont la présence aura été enregistrée auprès des autorités compétentes, pourront loger dans le logement faute de quoi le propriétaire ou son représentant peut refuser l'accès au logement. Leur nombre ne peut pas être supérieur au nombre de places / lit indiquées dans le descriptif du logement, sauf les enfants jusqu'à 2 ans, pour autant que le vacancier apporte le petit lit, les draps et le linge nécessaire. Les éventuelles exceptions sont indiquées dans le descriptif du logement. Toute substitution de personne est interdite si elle n'a pas reçu auparavant l'accord de CASA d'ARNO.

7 - RESPONSABILITÉ

Une fois le contrat formé, l'agence s'engage à mettre à la disposition du vacancier le logement pour la période déterminée et répond du bon déroulement de la prestation. Le logement doit être conforme au descriptif fourni par CASA d'ARNO, en ce qui concerne sa superficie, sa capacité d'accueil et de couchage, et les éléments caractéristiques dont la connaissance est à l'origine du choix du vacancier. En cas de réclamation, le vacancier s'engage à prévenir le jour même la personne chargée de la réception et CASA d'ARNO par téléphone et par écrit. La société CASA d'ARNO essaiera de résoudre le problème soumis par le vacancier en se rendant sur les lieux pour constater et contrôler les réclamations et éventuellement éliminer les inconvénients ou bien dans la mesure du possible, elle pourra proposer un appartement présentant des caractéristiques similaires et correspondant au même niveau de prix. Si le vacancier n'effectue pas de réclamation écrite pendant son séjour, toute réclamation postérieure ne sera pas prise en considération et dépourvue de tout effet, ayant empêché par sa réclamation tardive toute intervention utile de la société CASA d'ARNO. Nous ne saurions répondre de toute perte, avarie, vol d'effets et de bagages.

8 - ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS

La signature du bulletin de réservation et des présentes conditions constitue la reconnaissance de l'acceptation contractuelle de toutes les conditions. La caducité d'une clause n'entraînant ni l'annulation du contrat ni la nullité des autres clauses. En cas de litige éventuel, les tribunaux compétents seront les tribunaux de Paris.

9 - ASSURANCE ANNULATION

Le prix de l'assurance annulation correspond à 4 % du prix de la location, avec un minimum de 25,00€, l'assurance Multirisques correspond à 4,5 % du prix de la location, avec un minimum de 32,00